

PASSERELLE A2 VERS A



Depuis 2016, Le permis A2 avec accès à des motos ou des scooters de puissance limitée à 35 kW pendant deux ans devient obligatoire pour tous quel que soit l'âge. Pour obtenir le permis A, vous devez avoir au minimum le permis moto A2 depuis 2 ans révolus ou plus et suivre une formation de 7 heures qui se fait sur une journée.

OBJECTIFS

- Obtenir le permis de conduire catégorie A
- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW.
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW.
- Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.



DURÉE DE FORMATION

Forfait 1 jour - 7 heures en continu



PUBLICS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS

Toute personne ayant obtenu le permis moto A2 et souhaitant suivre la formation dans un délai de 3 mois avant la date anniversaire des 2 ans du permis A2.

Toute personne souhaitant conduire les véhicules suivants :

- Moto, avec ou sans side-car, quelle que soit sa puissance
- 3 roues d'une puissance supérieure à 15 kW

Attestation de fin de formation

Arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

SÉQUENCE 1 : Théorie (durée : deux heures)

Présentation-Explications et échanges sur les thèmes suivants :
accidentalité-déteçtabilité-vitesse-conduite et produits psychoactifs.

■ Présentation

L'(es) élève (s) est (sont) amené (s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu (s) et année (s) d'obtention, nombre de km parcourus/ an, type de motocyclette (s) utilisée (s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage ...

■ Accidentalité-Vitesse-Déteçtabilité

-Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
-Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.
-Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :
-vitesse et perception visuelle ;
-vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
-vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.
-Explications et échanges sur la signalisation spécifique et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes : types de routes et voies de circulation autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction.

-Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ ou de chute.

■ Conduite et produits psychoactifs

-Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.
-Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.
-Les sanctions.



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Salles de cours équipées de moyens multimédia.
Aires d'évolution spécialement aménagées.
Véhicules adaptés à l'enseignement.
Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Suivi :

Feuilles de présence émargées par les stagiaires

Évaluation et validation :

La formation se déroule sur 7 heures, pendant une journée en auto-école.

À l'issue de celle-ci, une attestation de fin de formation est remise aux conducteurs et conductrices : aucun examen n'est requis ! Vous devrez alors faire modifier votre permis de conduire auprès de l'ANTS pour que cette catégorie figure dessus.

Nota : Le suivi de la formation ne donne le droit de conduire ce type de véhicule que lorsque l'élève est en possession du titre de conduite correspondant

INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription sur devis. Validation du devis.
Délai minimum de 2 à 4 semaines.

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre établissement ne possède pas de véhicule adapté

TARIFS

Voir proposition

Référents pédagogiques

Rodolphe DUCLA – Patrick BARRÈRE

SÉQUENCE 2 : Maniabilité hors circulation-durée (durée : deux heures)

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage ...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

-Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

-mouvements et positionnements du regard,
-mouvements et positionnements de la tête et du corps,
-comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices ;

-Explications et travail sur le freinage :

-utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée,
-utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante,
-explications sur le transfert des masses,
-comment s'arrêter et repartir en courbe ;

-Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

-réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

SÉQUENCE 3 : Circulation et clôture de la formation (durée : trois heures)

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élève (s), principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

-La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

-Dans le véhicule suiveur prend (nent) place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique.

-Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

-le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
-dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
-un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW.

■ Clôture de la formation-20 minutes :

Echanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).



Contactez-nous !

Tarif : nous consulter

ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS :
05.64.250.850
Corinne AMODRU / Nadine TISNÉS
commercial@bp-formations.com

Votre conseillère de formation
Johanna DARZEINS
Mobile : 06 59 87 22 55
Email : johanna@bp-formation.com



Découvrez nos taux de réussite et de satisfaction stagiaires sur
<https://bearnpyreneesformation.com>

Béarn Pyrénées Formation – 73 Route de Bayonne – 64 140 BILLERE – Siret : 79904809500027